



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-033-2021-10

PUBLIÉ LE 14 OCTOBRE 2021

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service régional d'économie agricole

IDF-2021-06-10-00001 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL DU POIRIER AUX SAINTS à JOUY MAUVOISIN (2 pages)	Page 3
IDF-2021-05-10-00456 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL LES ECURIES DE BONNEVILLE à BOISSETS (2 pages)	Page 6
IDF-2021-05-20-00010 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur FAROULT Philippe à SAULX MARCHAIS (1 page)	Page 9
IDF-2021-05-04-00004 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur THEPENIER Frédéric à FONTENAY MAUVOISIN (2 pages)	Page 11

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2021-06-10-00001

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
l'EARL DU POIRIER AUX SAINTS à JOUY
MAUVOISIN



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Versailles, le 6 juin 2021

Service Economie Agricole
Unité Agro-Environnement et Territoires Ruraux

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST
Tél. : 01 30 84 33 76
Mél. : catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr
ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

EARL DU POIRIER AUX SAINTS
M. Guillain CRESTÉ
53 Rue de la Vallée
78200 JOUY MAUVOISIN

Réf :
SEA_20210601_dossier_complet_EARL_du_poirier_aux_saints.odt

Objet : Contrôle des structures_dossier complet

Monsieur,

En date du 19/04/2021, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces mentionnées en annexe

Votre demande d'autorisation d'exploiter concernant **29,7514** ha a été enregistrée complète le **01/06/2021**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée le **01/10/2021**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile de France¹ et également en mairies des communes concernées par les biens demandés. **Cette publication légale vaudra alors décision.**

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
La Cheffe du Service Economie Agricole,

SIGNÉ

Nelly SIMON

¹ <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-de-la-region-Ile-de-France-2021>

ANNEXE – Parcelles faisant l’objet de la demande d’autorisation d’exploiter déposée par
l’EARL DU POIRIER AUX SAINTS

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
FONTENAY-MAUVOISIN	Y 0001	2,5190	Marie-France LECOQ
	Y 0002	0,7760	
	Y 0003	0,2455	
	Y 0008	1,8035	
	Y 0144	0,6213	
FONTENAY-MAUVOISIN	Z 0029	0,3090	Martine LECREFF
	Z 0030	0,6800	
	Z 0040	1,1415	
	X 0081	0,8990	
JOUY-MAUVOISIN	Y 0145	1,1046	Marie-France LECOQ
	Y 0104	0,7260	
	Z 0751	5,2954	
	Z 0931	2,6203	
	Z 0074	0,5865	
	Y 0006	0,0405	
	Y 0014	1,9405	
	Z 0753	2,6203	
Z 0055	1,1410		
PERDREAUVILLE	U 0062	1,6295	Marie-France LECOQ
	U 0063	1,6690	Martine LECREFF
SOINDRES	ZE 0058	1,3830	Martine LECREFF
TOTAL		29,7514	

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2021-05-10-00456

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
l'EARL LES ECURIES DE BONNEVILLE à BOISSETS

Service Economie Agricole
Unité Agro-Environnement et Territoires Ruraux

EARL LES ECURIES DE BONNEVILLE
M. Jacques BLANIE
Mme Alexandra BLANIE
LE BOIS AVARD
78910 BOISSETS

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST
Tél. : 01 30 84 33 76
Mél. : catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr
ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Réf :
011202101316371_accuse_de_reception_dossier_complet.odt

Versailles, le 10 mai 2021

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 011202101316371

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur, Madame,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics une demande d'autorisation d'exploiter concernant 42.9542 ha. Le récapitulatif des références cadastrales sont reprises en annexe.

Cette demande est complète, à compter du 4/05/2021.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction, notamment dans le cas de demandes concurrentes à la vôtre.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 4/09/2021, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service Économie Agricole,
SIGNÉ
Nelly SIMON

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Le demandeur : EARL LES ECURIES DE BONNEVILLE demeurant à BOISSETS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour 42.9542 ha

Communes	Références cadastrales	Surface (en ha)	Nom et prénom ou Raison sociale du propriétaire
78910 BOISSETS	000 ZC 148	14.0634	GFA ABB
78910 BOISSETS	000 ZC 150	2.7153	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 824	1.9841	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 20	0.9500	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 823 (A)	1.8800	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 823 (BJ)	1.8223	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 823 (BK)	2.9956	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 944 (J)	0.1000	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 944 (K)	3.0165	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 39 (K)	0.4863	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 39 (J)	1.4587	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 38 (K)	0.8100	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 38 (J)	1.6200	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 18 (J)	0.8943	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 18 (K)	2.6327	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 18 (L)	0.0500	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 23 (J)	0.7025	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 23 (K)	0.7025	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 24 (J)	0.6850	GFA ABB
78550 GRESSEY	000 ZE 24 (K)	0.6850	GFA ABB
78910 BOISSETS	000 ZB 48 (J)	0.9000	GFA ABB
78910 BOISSETS	000 ZB 48 (K)	0.9000	GFA ABB
78910 BOISSETS	000 ZB 48 (L)	0.9000	GFA ABB

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2021-05-20-00010

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur FAROULT Philippe à SAULX MARCHAIS



Versailles, le 20 mai 2021

Service Economie Agricole
Unité Agro-Environnement et Territoires Ruraux

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST
Tél. : 01 30 84 33 76
Mél. : catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr
ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

M. FAROULT Philippe
1 Rue Neuve
78650 SAULX MARCHAIS

Réf : SEA_20210517_dossier_complet_FAROULT_Philippe.odt

Objet : Contrôle des structures_dossier complet

Monsieur,

En date du 27/04/2021, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces mentionnées ci-dessous ;

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
GARANCIERES	A70	0,1000	Gisèle LEGUAY /Michèle HOGUET
	C153	0,1075	
	J10	0,1295	
	N83	0,7540	
	N192	0,4840	
	N216	0,5600	
TOTAL		2,1350	

Votre demande d'autorisation d'exploiter concernant **2,1350** ha a été enregistrée complète le **17/05/2021**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée le **17/09/2021**. Dans ce cas, le présent courrier, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile de France¹ et également en mairies des communes concernées par les biens demandés. **Cette publication légale vaudra alors décision.**

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
La Cheffe du Service Economie Agricole,
SIGNÉ
Nelly SIMON

¹ <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-de-la-region-Ile-de-France-2021>

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2021-05-04-00004

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur THEPENIER Frédéric à FONTENAY
MAUVOISIN



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Versailles, le 4 mai 2021

Service Economie Agricole
Unité Agro-Environnement et Territoires Ruraux

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST
Tél. : 01 30 84 33 76
Mél. : catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr
ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

M. THEPENIER Frédéric
32 rue du Clos de Rame
78200 FONTENAY MAUVOISIN

Réf : SEA_20210503_dossier_complet_THEPENIER_FREDERIC.odt

Objet : Contrôle des structures_dossier complet

Monsieur,

En date du 17/03/2021, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces suivantes :

Commune	Référence cadastrale	Surface	Propriétaire
FONTENAY MAUVOISIN	Z85	0,2740	BAUDOING Etienne / Mme BAUDOING
	Y24	0,4565	LECREFF Martine
	Y25	1,6020	LECREFF Martine
	Z99	0,2675	LECREFF Martine
	X19	0,4335	LECOQ Marie France
	X103	1,2077	LECOQ Marie France
	Z86	0,0890	LECOQ Marie France
	Z87	1,2345	LECOQ Marie France
	Z132	0,2970	LECOQ Marie France
	Y120	0,6862	LECOQ Marie France
	Y126	1,1062	LECOQ Marie France
PERDREAUVILLE	U71	0,3290	LECOQ Marie France

Votre demande d'autorisation d'exploiter concernant **7,9831** ha a été enregistrée complète le **3/05/2021**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée le **03/09/2021**. Dans ce cas, le présent courrier, sera publié au recueil des actes administratifs de la

35 rue de Noailles - BP 1115 - 78011 VERSAILLES Cedex
Tél : 01 30 84 30 00
www.yvelines.gouv.fr

préfecture de région d'Ile de France¹ et également en mairies des communes concernées par les biens demandés. **Cette publication légale vaudra alors décision.**

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
La Cheffe du Service Economie Agricole,
SIGNÉ
Nelly SIMON

1 <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-de-la-region-Ile-de-France-2021>